

## Contexte

Cette note constitue la synthèse de l'étude de faisabilité et de préfiguration d'un dispositif d'archives audiovisuelles métropolitain. Elle répond aux principales questions concernant sa faisabilité et les moyens d'engager le projet.

- A quels enjeux le projet répond-il ?
- Quelles sont les ressources possibles ?
- Quelles sont les utilisations possibles de ces images et comment les diffuser ?
- Qui sont les partenaires potentiels ?
- Comment engager le projet ?
- Quel budget de démarrage et quelles retombées économiques envisageables ?

La RUL a engagé cette étude fin 2009 afin de produire un diagnostic des ressources et de leur disponibilité, des propositions de positionnement, des recommandations techniques, des propositions d'organisation, et l'identification de partenariats envisageables. Ce travail est réalisé par la société Mona Lisa Production, associée à des experts juridiques et techniques.

Les premiers résultats ont été présentés en comité de pilotage<sup>1</sup> du 9 février 2011. Le comité a retenu le principe d'une plateforme dématérialisée basée sur un site internet, et validé les premières orientations en termes de portage du projet.

<p><b>A quels enjeux le projet répond-il ?</b></p>	<p>Les images, devenues indispensables à toute forme de communication, sont porteuses de <b>la mémoire et de l'histoire d'un territoire et de ses habitants</b>. Elles constituent un bien commun. Cependant, ces images sont fragiles, périssables, dispersées, et difficilement accessibles. De ce constat est née l'idée d'un <b>dispositif de ressources d'archives audiovisuelles</b>, qui a pour objectif de favoriser la transmission de ce patrimoine au grand public, et notamment aux jeunes générations qui sont particulièrement sensibles à ce support.</p> <p>Les utilisations offertes par un tel service sont larges et <b>ne concernent pas que le grand public</b>, mais aussi le monde de la recherche, le secteur culturel et pédagogique, le domaine du tourisme, les professionnels de l'image, la presse les collectivités, etc.</p>
<p><b>Quelles sont les ressources possibles ?</b></p>	<p>Le projet porte sur le champ des archives détenues par <b>les collectivités, les sociétés de production, les entreprises, et les cinéastes amateurs</b>. Les archives télévisuelles détenues par l'INA ne sont pas concernées.</p> <p>L'étude a permis d'identifier 285 structures (parmi lesquelles 218 sociétés de production et 67 institutions ou collectivités). Les premiers retours, obtenus de la part de <b>31 sociétés ou institutions</b>, ont permis de repérer plus de <b>2 600 films</b> (dont 183 sont déjà numérisés, soit 55 heures d'images, et 2 445 films qui restent à numériser, soit 450 heures d'images).</p>

<sup>1</sup> Le comité de pilotage réunit les élus du Grand Lyon, de St-Etienne Métropole, de la CAPI, de ViennAgglo et de la Région Rhône-Alpes

Ces films couvrent une période allant **de 1922 à nos jours** et sont caractérisés par une grande diversité (Ciné-journal de Lyon et de St-Etienne, films sur les transformations de quartiers, archives d'entreprises, interviews ou portraits d'artistes ou de scientifiques, témoignages d'acteurs de l'histoire du territoire ou de simples citoyens, etc.). Toutefois, un grand nombre d'archives reste encore à prendre en compte, à ce jour, 10% des contacts engagés ont été exploités.

Le champ couvert par les archives audiovisuelles étant extrêmement large, **six grandes thématiques** en phase avec les enjeux métropolitains ont été retenues : **la mobilité et les transports, l'innovation et les inventions, les grands projets urbains, les grands événements culturels et sportifs, l'histoire industrielle de la métropole, et le tourisme.**

### Quelles sont les utilisations possibles de ces images et comment les diffuser ?

Le dispositif pourra assurer des fonctions différentes :

- **Fonctions de base :**
  - o Permettre le visionnage gratuit des vidéos par le biais d'un site internet accessible au grand public (sans téléchargement)
  - o Proposer aux professionnels de l'image d'acquérir à titre payant les droits pour une utilisation commerciale d'extraits d'images (avec l'autorisation des ayant-droits).
- **Fonctions évoluées nécessitant de la R&D :**

Au vu de la technologie actuelle et à venir, de nombreuses autres utilisations de ces images peuvent être envisagées, notamment dans le domaine de l'éducation (comme par exemple l'enrichissement des contenus pédagogiques mis à disposition des enseignants ou des élèves), du tourisme (comme par exemple l'accès via smartphone à des images d'archives relatives au lieu où le visiteur se trouve), ou de la communication (comme la possibilité pour un particulier ou un professionnel de composer une « carte postale vidéo »).

Sur le plan technique, deux hypothèses sont envisageables, selon les fonctions qu'on attribuera au dispositif :

#### 1. Une plateforme web basique

Cette plateforme, développée en open-source, permettrait d'assurer les fonctions de base du dispositif, en présentant les archives par catégorie, thématique, chronologie, territoire, type de document, ... Elle ne permettrait pas de développer d'autres types de services nécessitant de la R&D (cf. paragraphe précédent).

#### 2. Une plateforme web évolutive

Cette solution permettrait d'assurer les fonctions de base, mais également des fonctionnalités et des services plus évolués nécessitant de la R&D. Il s'agit :

- D'applications dans le domaine de l'éducation, du tourisme, ou de la communication (cf paragraphe ci-avant Fonctions évoluées nécessitant de la R&D).
- D'un système de « back-office », permettant d'assurer des fonctions de gestion du catalogue, de collecte, d'indexation, de conversion dans les différents formats, le téléchargement, et la mise en ligne des vidéos.

**Le choix de la plateforme web évolutive paraît judicieux dans la mesure où celle-ci permettrait d'adapter en permanence le site d'archives aux évolutions technologiques constantes dans ce domaine. Un site d'archives innovant est un avantage en termes de retombées économiques et d'image. Cela étant, la décision**

à prendre entre la plateforme classique ou évolutive doit se faire aussi en fonction de leur coût respectif (cf page suivante).

### Qui sont les partenaires potentiels ?

Il s'agit **des collectivités, des sociétés de production, des entreprises, voire des particuliers**, qui souhaiteraient valoriser et mettre à disposition leurs ressources audiovisuelles. Certaines entreprises telles que SANOFI ont déjà transmis quelques archives montrant ainsi un intérêt pour le projet.

Le **pôle de compétitivité Imaginove**, qui fédère plus de 200 entreprises rhônalpines travaillant autour de l'image, s'est déclaré fortement intéressé par la démarche. Son appui et son expertise en termes de technique et de moyens de diffusion seront utiles au projet.

**L'INA Centre-Est** : un partenariat pourrait se faire à travers un échange de savoir-faire techniques ainsi qu'une passerelle entre nos plateformes web respectives.

### Comment engager le projet ?

Une fois lancé, le projet passera par les étapes suivantes :

- Sélection des premières archives : il est préconisé de retenir une dizaine d'heures d'images pour le lancement du dispositif
- Identification des ayant-droits et acquisition des droits d'auteur : un contrat-type de cession de droits a déjà été élaboré avec l'appui de juristes
- Numérisation et indexation : ce travail nécessitera l'intervention d'un prestataire externe
- Conception de la plateforme web et intégration des vidéos : idem
- Alimentation du catalogue : il convient de poursuivre le travail de recherche et d'identification des sources entamé dans le cadre de ce premier état des lieux.

Le dispositif nécessite de se doter d'une **personnalité morale**, notamment pour acquérir les droits de diffusion des archives auprès des ayant-droits. Les juristes mobilisés dans le cadre de l'étude préconisent **le statut d'association loi 1901**. Ce statut offre une grande souplesse en termes de mode de fonctionnement et de nature des adhérents. Une association est ouverte à des personnes privées, morales ou physiques. Ainsi, une société, une institution, ou un particulier déposant ses archives audiovisuelles aura la faculté de devenir membre de l'association. Les statuts peuvent prévoir différents collèges, avec des missions et des pouvoirs différents.

Pour engager le projet, deux scénarios sont envisageables :

- **La création d'une association dès le lancement pour assurer la maîtrise d'ouvrage**  
Avantage : la structure définitive est en place au lancement du projet et son objet statutaire correspond au projet. Mais la mobilisation des partenaires, sans la possibilité de donner concrètement à voir le projet, risque d'être difficile et de prendre du temps.
- **La RUL est chargée de la maîtrise d'ouvrage de la phase de lancement et passera le relais à la nouvelle association lorsque celle-ci sera créée.**  
Avantage : Cette maîtrise d'ouvrage provisoire permet au projet d'être opérationnel sans attendre la constitution de la nouvelle association. Le fait de pouvoir rapidement montrer un dispositif opérationnel est essentiel pour inciter un grand nombre de partenaires à se joindre au projet.

## Quel budget de démarrage et quelles retombées économiques envisageables ?

Le coût du lancement du dispositif dépend de **plusieurs paramètres** :

- Du nombre d'heures d'archives mises à disposition
- Du format de ces archives (car le coût de la numérisation varie en fonction du support d'origine)
- Du type de plateforme retenu (cf page 2)

	Plateforme web "type"	Plateforme web évolutive
Numérisation et indexation (base : 10h d'images)	entre 46 000 et 70 000 € TTC <sup>1</sup>	
Coût de réalisation de la plateforme web	10 000 € TTC	35 000 € TTC
Coût annuel de la plate-forme web <sup>2</sup>	4 300 € TTC	
Coût de constitution d'une association <sup>3</sup>	3 800 € TTC	

1 : Le tarif varie en fonction des supports d'origine

2 : Hébergement et maintenance

3 : Frais de rédaction des statuts et règlement intérieur, formalités de dépôt à la Préfecture, et frais de publication

Selon les fonctions dont il sera doté, le dispositif pourra générer **plusieurs types de retombées économiques**. Celles-ci sont liées :

- A la vente d'extraits d'archives aux professionnels
- Aux recettes issues des applications payantes proposées au public ou aux professionnels (fonctions évoluées nécessitant de la R&D)
- A l'exploitation commerciale de la technologie développée en R&D (les structures publiques ou privées souhaitant exploiter un fonds d'archives audiovisuelles sur internet constituent un marché potentiel)

La R&D peut faire l'objet de financements spécifiques. Un travail important a été fait afin de déposer dans le cadre de l'Appel à Projet Grand Emprunt Investissements d'Avenir Développement de l'Economie Numérique. Ce dossier n'a pas été retenu par Caisse des Dépôts et Consignation, cet AAP prévoyait un retour sur investissement pour l'Etat. Les retombées culturelles ont été mises en valeur mais il n'était pas possible d'assurer l'Etat d'un retour financier contrairement aux industriels qui peuvent le garantir.

D'autres financements seront sollicités, notamment auprès de l'AAP Imaginove Serious Game et Nouveaux Usages, du fonds d'aide au développement de projet pour les nouveaux médias, Agence Nationale de la Recherche, ou du Media Program de l'Union Européenne.

La RUL a mis à disposition des images fournies par la Maison du Fleuve Rhône afin de concevoir un film de 5 mn destiné à mettre en évidence l'intérêt de valoriser les archives audiovisuelles et d'illustrer les ressources mobilisables pour une thématique particulière (le Rhône). Ce film a été produit par Mona Lisa Production et réalisé par Vartan Ohanian.

**La RUL organisera un séminaire de présentation de la démarche début décembre 2011**